## Impôt sur le revenu-Loi

cycle du bœuf, de prévoir les tendances, puis d'agir en conséquence. Deux fois l'an, soit en mai et en novembre, on publie les résultats d'études et l'évaluation qu'en fait le personnel de la CCA à l'aide de son service Canfax. J'aimerais faire consigner au compte rendu certains passages de cette publication:

Pour l'élevage en ce moment, le plus grand danger réside dans le fait que les éleveurs nord-américains ont peut-être déjà trop réduit leur parc bovin et qu'ils ont tendance à reconstituer leurs troupeaux trop rapidement.

Voici ce qu'on dit plus loin:

On voit fort bien maintenant, à certains signes, que les producteurs de bœuf nord-américains ont déjà suffisamment réduit l'importance de leurs troupeaux reproducteurs. En 1978, ils devraient commencer à reconstituer modérément leur cheptel dans une proportion allant de 1.5 p. 100 à 2.5 p. 100. C'est en gros le message que cette édition du Beef Watch voulait leur communiquer.

Plus tard, cette publication faisait paraître l'article suivant:

La demande de viande de boucherie va se raffermir progressivement au cours des trois prochaines années étant donné que la plupart des facteurs qui influent sur cette demande auront des effets positifs en 1980.

L'offre de viande de boucherie par habitant va fléchir au cours des trois prochaines années et on prévoit, dans l'ensemble, qu'elle passera de 112 livres par habitant en 1977 à 88-93 en 1980.

Il est fort possible que le revenu disponible par habitant continue à augmenter à un rythme plus faible. Nous avançons le chiffre prudent de 6 p. 100 par année. Étant donné que l'offre de bœuf de boucherie se resserre et que le revenu augmente, nous croyons que les consommateurs reviendront à leur vieille habitude de consacrer 2.5 p. 100 de leur revenu net à acheter du bœuf. C'est un phénomène qui a été passablement constant d'une année à l'autre, alors que les dépenses à ce chapitre ont varié de 2.3 à 2.7 p. 100 au cours de 24 des 27 dernières années.

Cependant, en 1976 et en 1977, les consommateurs n'ont consacré que 2 p. 100 de leur revenu net à l'achat de bœuf de boucherie et pourtant ils en ont consommé des quantités record. Mais le prix du bœuf était bas.

Finalement Beef Watch tenait à faire les observations suivantes:

Le programme «Beef Watch» vise surtout à analyser l'importance de nos élevages de bœuf. Le fort abattage des femelles a réduit les élevages nationaux au point que les stocks canadiens devraient être de moins de 90 livres par habitant en 1980. Nous estimons que ce niveau de nos stocks est inférieur à ce qu'il devrait être et donnera lieu à un manque à gagner.

En outre, le fort abattage des femelles qui se poursuit confirme que l'étape de la réduction des élevages n'est pas terminée. Comme on le signale ailleurs, peut-être les objectifs originaux sont-ils dépassés. Le maintien d'un nombre suffisant de génisses et de vaches pour permettre un accroissement de 1½ à 2 p. 100 des élevages permettrait d'établir un meilleur équilibre entre l'offre et la demande. Il est certain qu'un fort abattage des femelles n'est plus ni nécessaire ni justifié.

Voilà une observation fort utile et qui comporte des leçons dont nous nous-mêmes devrions tirer partie, et non seulement les éleveurs. Je termine, monsieur l'Orateur. Voici une citation que je tire du dernier numéro de la revue *Agriweek*, en date du 22 mai 1978. Après avoir reconnu le caractère inévitablement cyclique de l'agriculture, l'auteur de l'article conclut:

• (1422)

Pour les agriculteurs et l'agrinégoce, le secret de la stabilité des entreprises individuelles, qu'il s'agisse de fermes ou d'entreprises au service des agriculteurs, c'est de comprendre les cycles. On pourrait croire que cela va de soi; pourtant, il y a bien peu d'indications qu'on les comprend et respecte convenablement. Au lieu de trouver le tour de tirer parti des conditions cycliques, les demandes des associations agricoles et partant de la plupart des agriculteurs, tendent à les supprimer, préférablement par le truchement si commode de l'intervention de l'État. Ces cycles agro-économiques ne disparaîtront jamais, tout simplement parce qu'ils échappent à tout contrôle. Chaque fois que le gouvernement intervient pour faire face à une conjoncture particulière dans un cycle donné, il en résulte inévitablement une présence nouvelle et permanente de l'État. Et cela, même la pire dégradation du pire cycle jamais traversé l'excuse mal.

J'ajoute «amen» à cette observation sur l'intervention de l'État qui tente de mater les cycles de l'élevage des bovins à coups de mesures législatives.

J'ai dit au début de mes propos qu'il s'agit ici d'un ensemble de dispositions législatives. Certaines sont excellentes dont celles qui visent les gains en capital par le transfert des entreprises et sociétés agricoles familiales. A cela il faut, bien sûr, ajouter ce qu'on a annoncé hier, soit les petites entreprises familiales constituées en sociétés d'une valeur de \$200,000 ou moins. Ces mesures méritent certes notre appui.

Par contre, les problèmes que le ministre des Finances s'est attirés par sa façon de procéder dans l'affaire de la taxe de vente provinciale portent à croire qu'il vaudrait mieux scinder le bill. J'ai l'impression qu'alors les deux parties du projet de loi actuel pourraient bien brûler les étapes.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole à propos de ce bill qui découle du budget du ministre des Finances (M. Chrétien), je dirai tout d'abord que, même si les lemmings ont une tendance au suicide qui revient environ tous les sept ans, et si cette même tendance se retrouve chez les politiciens, mais tous les quatre ans, je crois qu'on peut au moins chercher à sauver les lemmings.

Mes collègues du Nouveau parti démocratique et moi-même ne voulons en aucun cas aider le gouvernement libéral à prendre des mesures qui ne feront que contribuer au suicide de notre Confédération. Nous ne voulons en aucun cas aider le gouvernement à jouer le jeu des séparatistes, et de ceux qui cherchent à dissoudre notre Confédération. Nous ne voulons nullement aider le gouvernement national à envahir des domaines qui relèvent uniquement des provinces et qui sont leurs prérogatives. A moins que le gouvernement national et les provinces ne se mettent d'accord sur les changements à opérer dans les attributions des provinces, ces dernières sont les seules habilitées à décider des politiques relevant de leur compétence.

Nous avons décidé de modifier cette motion en demandant un délai de un mois. Si le gouvernement accepte notre amendement, le Parlement siégera encore d'ici un mois et le gouvernement pourra présenter alors un bill modificatif tenant compte des accords obtenus à la suite des négociations. Le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances ont dit l'un et l'autre qu'ils étaient disposés à négocier, mais persistent à montrer une détermination obstinée et enragée à maintenir le projet de loi tel qu'il est.

Quand le gouvernement de ma province, la Saskatchewan, a présenté son budget, il y a inclus des mesures destinées à relancer l'économie de la province et qui, par la même occasion, créeraient des emplois dans les autres provinces. Je puis dire sans rougir que le budget proposé par la Saskatchewan a été très bien accueilli dans cette province à la fois par le secteur de l'entreprise, les professions libérales et les syndicats. Dans tout le pays ce budget a été vivement applaudi.

La Saskatchewan est une petite province, du point de vue démographique, mais je suis fier de dire qu'elle a donné l'exemple et montré la voie, comme d'habitude. Notre budget provincial a aidé à relancer l'économie canadienne. Le budget provincial prévoyait une baisse de l'impôt provincial sur le revenu des particuliers de 52 millions de dollars environ. L'impôt sur les sociétés prélevé auprès des petites entreprises a été réduit de 3 millions de dollars. Enfin, le budget prévoyait une stratégie de l'emploi destinée à créer 5,800 nouveaux emplois, permanents ou saisonniers.